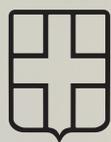


BULLETIN COMMUNAL DE



HAVELANGE

MARS

2024

N° 02



Barvaux - Flostoy - Havelange - Jeneffe - Maffe - Méan - Miécret - Porcheresse - Verlée

 WWW.HAVELANGE.BE



Cette année, la commune de Havelange s'est associée à MATELE pour proposer aux havelangeois une belle activité récréative à faire en famille!

Cette chasse au trésor vous offrira l'opportunité de (re)découvrir les nombreuses richesses de la commune d'Havelange au travers d'énigmes et d'épreuves interactives.

L'objectif de cette chasse est de récolter un maximum de points afin de tenter de remporter le trésor : **un vol en montgolfière !**

Pour participer, vous devrez simplement être équipé de votre téléphone et d'une connexion Internet 4G.

La chasse sera accessible à tous et ce, gratuitement entre 10h00 et 12h00 dans le village de Havelange.

**Rendez-vous le 10 MARS
au Foyer des Jeunes
de Havelange,
rue de Hiettine n°4**

Vous pouvez d'ores et déjà noter que Matélé vous donne également rendez-vous pour sa seconde édition de Tous en Vadrouille : une journée familiale et festive qui se tiendra le dimanche 21 avril au Domaine provincial de Chevetogne !

Inscriptions via : <https://www.matele.be/fr/tev> ou



Dates de parution du bulletin pour 2024

Mois de parution	Réception des articles	Distribution postale
Avril	8 mars	Lundi 8 avril
Mai	10 avril	Mercredi 8 mai

Contactez l'Administration communale :

- Rue de la Station 99 – 5370 Havelange
083/ 633 167 – f.manderscheid@havelange.be
- Service Population – Etat Civil :
083/ 615 329 – population@havelange.be
- Service Urbanisme & Environnement
083/615 331 – ph.schoemans@havelange.be

Horaire :

Le service Population – Etat Civil est ouvert tous les matins entre 9h00 et 12h00 + le mercredi entre 13h30 et 16h00.
Une permanence est organisée le jeudi entre 16h00 et 18h30 sur rendez-vous.
Le service urbanisme est ouvert le matin entre 9h00 et 12h00 + sur rendez-vous.
Tous les autres services sont accessibles entre 9h et 12h00.



Votre agent de quartier vous parle ...

Je suis régulièrement confronté à différents petits problèmes.

C'est la raison pour laquelle je vous rappelle chaque période de deux mois quelques obligations ou interdictions qui sont prévues dans le Règlement Général de Police (RGP), charte de bien vivre ensemble et dont le non-respect peut entraîner des amendes et sanctions administratives.

Un bon citoyen est un citoyen averti.

Abandon de déchets

• Section 1 : Jet sur la voie publique :

De plus en plus le long de nos routes communales, talus, ... nous constatons la présence de déchets divers (cannettes, bouteille, papiers, cartons, ...) dont la provenance est souvent de jets de véhicules de la part d'automobilistes peu scrupuleux de l'environnement ou de tracts, journaux déposés dans des boîtes aux lettres ou autres.

• Pour rappel :

- En cas d'infraction commise à partir ou au moyen d'un véhicule à moteur, lorsque le fonctionnaire de police ou agent constateur n'a pu identifier l'auteur mais bien le numéro de plaque du véhicule utilisé :
- Un procès-verbal sera rédigé à charge du propriétaire de la marque d'immatriculation qui sera supposé comme auteur.
- En cas de contestation de l'infraction par une personne morale, celle-ci devra communiquer l'identité du conducteur au moment des faits ou à défaut, l'identité de la personne responsable du véhicule.
- Tout contrevenant sera passible d'une sanction administrative, l'abandon de déchets tel qu'interdit par le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets.
- De même, la projection, jet ou dépôt de tracts, journaux, ... sont interdits sur la voie publique, s'il porte atteinte à l'ordre, la propreté et la sécurité publique. Chaque distributeur veillera au ramassage des documents que les gens jetteraient au sol. A défaut, l'éditeur responsable sera solidaire.

Service environnement

La Commune de Havelange vous offre un nichoir pour soutenir la biodiversité.

Bien consciente de la perte de biodiversité mondiale, la Commune de Havelange met en place différentes actions chaque année afin de favoriser la conservation et le développement de cette biodiversité.

Dans ce cadre, le collège souhaiterait étendre les zones propices à ce développement, en association avec les citoyens, en **plaçant des nichoirs à hirondelles des fenêtres ou martinets noirs** sur les façades des habitations. En effet, poser des nichoirs est un acte de protection de la nature qui n'a rien de dérisoire : **une espèce peut être maintenue grâce à cette seule action.** La Commune est donc à la recherche de 80 citoyens qui seraient intéressés par la pose d'un nichoir sur leur façade. Celui-ci doit être visible depuis l'espace public.

La Commune prendra en charge :

- L'achat des nichoirs en béton de bois ;
- La pose des nichoirs sur les façades accessibles depuis l'espace public.

En contrepartie, vous vous engagez à :

- Conserver les nichoirs pour une période de 15 ans ;
- Entretien des nichoirs si vous l'estimez nécessaire.



Pour information, il faut parfois **plusieurs années** avant qu'un nichoir ne soit adopté. En effet, la colonisation des nouveaux sites est, en règle générale, le fait de jeunes oiseaux ne disposant pas de lieu de nidification fixe. Cependant, une fois que le nichoir a été colonisé, la famille s'y établit pour plusieurs années consécutives, puisque ces oiseaux sont **fidèles à leur lieu de nidification.**



Nous profitons également de la présente pour insister sur l'intérêt de bannir les pesticides du jardin, autant dans le cadre de cette action « nichoirs », que pour la biodiversité en général... et bien sûr pour votre santé.

Si vous êtes intéressés par la pose d'un nichoir, vous êtes invités à prendre contact avec Christine Wéry (c.wery@havelange.be ou 083/615.321).

ATTENTION : Les nichoirs seront posés uniquement chez les 80 premiers candidats.

Nouvelles obligations environnementales depuis janvier 2024 : Le tri des déchets organiques devient obligatoire !

Partout en Province de Namur et à Héron, une solution de collecte sélective des déchets organiques est proposée aux ménages depuis très longtemps ... depuis janvier 2010 exactement. Néanmoins, certains l'ont peut-être perdue de vue ...

POURQUOI CETTE OBLIGATION ?

Un nouveau décret « déchets » adopté par le Parlement wallon le 08/03/2023 mentionne l'obligation de collecter de façon sélective les déchets biodégradables. Ce qui veut dire que **tous les déchets organiques doivent être triés et recyclés à la source** grâce au compostage individuel ou collectés sélectivement, sans être mélangés avec d'autres types de déchets en porte à porte. Cette obligation s'applique autant aux citoyens qu'aux entreprises et collectivités.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

- **Rendre à la terre :** Les déchets organiques collectés sélectivement en porte à porte sont dirigés en biométhanisation pour être transformés en électricité et en amendements organiques qui retourneront sur les terrains agricoles comme fertilisants naturels. Ceux compostés à domicile iront naturellement amender les potagers des particuliers.
- **Réduire le coût de ses déchets :** En triant les déchets organiques, vous allez alléger considérablement le poids de votre poubelle ménagère, et par la même occasion, votre facture ! Les déchets organiques représentent jusqu'à 50% du poids des déchets ménagers résiduels.

QU'EST-CE QU'UN DÉCHET BIODÉGRADABLE ?

Tout ce qui pourrit, issu de la cuisine ou du jardin, est un déchet biodégradable.



COMMENT TRIER LES DÉCHETS ORGANIQUES ?

Trois catégories de déchets sont acceptées dans le sac organique réglementaire du BEP :

- les petits déchets de jardin (fleurs fanées)
- les déchets de cuisine (préparation et restes de repas)
- les autres déchets comme mouchoirs, serviettes et nappes en papier, essuie-tout, cartons alimentaires souillés (ayant contenu des surgelés), boîtes à pizza, etc.

Attention ! Zéro plastique dans le sac organique ! Sont également exclus tous les langes (adultes et enfants), les barquettes en frigolite ou en plastique, les sacs d'aspirateurs, serviettes hygiéniques, tampons, etc.

Les journées Wallonnes de l'eau

du 16 mars au 31 mars 2024

Les représentants du Contrat de Rivière Meuse Aval, et Ourthe, ainsi que l'INASEP seront là pour répondre à toutes vos questions

- **Quels sont les cas concrets en régime d'assainissement autonome ou collectif ?**
- **Comment fonctionne le processus d'épuration ?**
- **Quel système choisir ?**
- **GPAA : à quels services ai-je droit en contrepartie du CVA ?**
- **Ai-je droit à une prime à l'installation ?**
- **Entretiens, contrôles et vidanges : quand et comment ?**
- ...

Quand : le jeudi 28 mars 2024 de 19h30 à 22h00
(présentation et questions/réponses)

Où : Salle la Baravelloise - rue du Harleux, 2
à 5370 BARVAUX-CONDROZ

Mais encore, ...

Les Journées Wallonnes de l'Eau sont un rendez-vous incontournable du printemps le long des rivières partout en Wallonie. Les Contrats de Rivière et leurs partenaires organisent près de 300 activités sur le thème de l'eau **entre le 16 et le 31 mars 2024**.

Balades à pied ou à vélo, visite de sites exceptionnels, ateliers, expositions, conférences, Opérations Rivières Propre, chacun y trouvera une occasion de découvrir ou de redécouvrir les cours d'eau, la vie dans les rivières et l'importance de les préserver.

Soirée d'information sur la gestion des eaux usées à Havelange.

Dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau 2024, l'administration communale organise une soirée d'information sur la gestion des eaux usées à Havelange.

Un programme riche et varié

Sur le site internet www.journeeswallonnesdeleau.be, vous pourrez choisir les activités au gré de vos envies grâce à une carte interactive, sur l'ensemble de la Wallonie et sur le site internet de votre Contrat de Rivière www.meuseaval.be ou www.cr-ourthe.be les activités spécifiques à nos bassins versants.

Celles-ci sont entièrement gratuites, n'oubliez pas de vous inscrire !

22 mars : Journée mondiale de l'Eau

La période n'a pas été choisie par hasard. Depuis 1993, les Nations Unies célèbrent, le 22 mars, la **Journée mondiale de l'Eau**, qui met l'accent sur l'importance de l'eau douce.



Les Journées Wallonnes de l'Eau, c'est où vous voulez, quand vous voulez et comme vous voulez !

Service Finances

Depuis 2023, la Commune de Havelange s'est modernisée et offre deux nouveaux services à ses concitoyens, entreprises et entrepreneurs en matière de taxes :

- Envoi systématique des avertissements-extraits de rôle (AER) sur l'eBox, exclusivement pour les redevables en disposant et suppression des envois « papier », dans un souci environnemental et d'efficacité ;
- Possibilité de scanner un QR code ou de cliquer sur un lien de paiement (pour les envois digitalisés) qui sont apposés sur les avertissements-extraits de rôle (AER), afin de faciliter la procédure de paiement de la taxe.

Qu'est-ce que l'eBox ?

L'eBox est une boîte aux lettres électronique qui regroupe en un seul endroit tous vos documents officiels au format numérique.

Elle permet aux institutions publiques d'envoyer des messages électroniques personnels aux citoyens de manière sécurisée.

Comment s'inscrire et se connecter à l'eBox ?

Les citoyens peuvent consulter leurs messages au travers de **My eBox** - <https://myebox.be/fr>. S'identifier à ce portail est simple : vous pouvez le faire avec votre **eID**, un **token** ou via l'application mobile **itsme®**.

Lorsque vous activez My eBox, il est essentiel de vous informer lorsque de nouveaux documents arrivent dans votre eBox.

my eBox

C'est pourquoi au cours de la procédure d'inscription, il vous est demandé d'indiquer une adresse e-mail personnelle et d'accepter la réception de notification. Lors de l'arrivée d'un nouveau document sur votre eBox, vous recevrez ainsi une notification sur votre adresse e-mail personnelle.

Cette option est modifiable via le profil de votre eBox. Il vous est également possible d'indiquer 5 adresses e-mails supplémentaires pour la réception de ces notifications.

L'Administration communale de Havelange encourage chacun et chacune à s'inscrire au service My eBox. Il s'agit d'une démarche volontaire.

Pour plus de renseignements et vous inscrire à l'interface My eBox, nous vous invitons à consulter le site internet : <https://myebox.be/fr>

Pour les personnes qui ne souhaitent pas s'inscrire à l'interface My eBox, aucun problème, celles-ci continueront à recevoir leurs avertissements-extraits de rôle (AER) en version papier par voie de courrier postal comme auparavant.

Service Logement

Un Toit Pour Tous
AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE ASBL

Louez sans stress, avec l'AIS !

L'AIS garantit aux propriétaires :

- ☑ La gestion administrative du bien (ball, décompte...)
- ☑ L'établissement des états des lieux
- ☑ Le paiement du loyer chaque mois
- ☑ La prise en charge des vides locatifs
- ☑ La représentation en cas de procédure en Justice
- ☑ La remise du logement dans l'état initial
- ☑ L'exécution des travaux à charge des locataires
- ☑ La visite régulière du logement
- ☑ Les décomptes de charges pour les immeubles où il n'y a pas de syndic
- ☑ Le suivi des travaux d'entretien (à charge du propriétaire ou du locataire)
- ☑ Le suivi social des locataires = l'occupation du bien en « bon père de famille ».

Nos 12 communes :

- la Bruyère
- Eghezée
- Fernelmont
- Andenne
- Gesves
- Assesse
- Havelange
- Ohey
- Ciney
- Hamois
- Somme-Leuze
- Rochefort.

Le propriétaire qui confie son logement à l'AIS bénéficie d'une RÉDUCTION DE 100% du Précompte Immobilier !

☎ Appelez-nous 085/84.25.09
✉ Envoyez nous un mail info@ais-andenne-ciney.be

📍 Rendez-nous visite Rue Bertrand 97, 5300 Andenne
www.untoitpourtous.be

BUDGET PARTICIPATIF HAVELANGE

Les lauréats*

- 2500€** Achat de matériel pour relancer la création d'un atelier vélo au sein du Repair Café
- 8200€** Livre pour enfants qui met en valeur le patrimoine et l'histoire de Havelange
- 3970€** Panneaux didactiques relatifs à des éléments remarquables du patrimoine à Flostoy

*Conformément au règlement, la totalité du budget n'ayant pas été atteinte après la sélection du comité de sélection, le vote citoyen n'est pas nécessaire.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE HAVELANGE VOUS CONVIE AU TRADITIONNEL

REPAS DES AINÉS - JEUDI 11 AVRIL 24

A PARTIR DE 60 ANS.

LES CONJOINTS DE - DE 60 ANS SONT LES BIENVENUS.

REPAS BOULETTES:
SAUCE TOMATE OU SAUCE CHASSEUR

SALLE RURALE POLYVALENTE - HAVELANGE
12,5€ (PLAT, DESSERT ET BOISSONS)

RÉSERVATION OBLIGATOIRE JUSQU'AU 27 MARS:
INFO@HAVELANGE.BE - 083/ 230 532



N° de compte : BE 72 0910 0053 2216 en précisant en communication :
repas aînés - nom - prénom- nombre de repas et votre choix (boulette sauce chasseur ou sauce tomate).

Si vous n'avez pas de moyen de locomotion, pensez à réserver votre trajet via le FlexiTec (083/ 61 53 36 - 3€ /trajet) ou Mobilisud (0800/37 709 - 0.37 €/km).

Centre Culturel de Havelange

LES RENDEZ-VOUS DU FACT'ŒUR

Jeudi 21 mars | 14h30 | Havelange (Maison Rurale Polyvalente)

Le **Fact'œur** continue sa tournée auprès des aînés, des anciens et des sages de la Commune et s'arrête cette fois à Havelange. Ce 21 mars, il vous propose le spectacle « Déjà ?! », une tragi-comédie autour du temps qui passe, suivi d'un goûter.

Déjà ?!

Benoite Lejeune, érudite, farfelue, raide mais aussi affective et touchante, la soixantaine dynamique, arrive à la fin de son mandat de guide artistique... Cette dernière intervention publique au service de « Horloge et Patrimoine » qui se veut sans flonflon ne se passe pas comme prévu.

Benoite du genre « je sais tout » mais qui doute quand même beaucoup, donc c'est la faute des autres, s'empêtrant à vouloir faire comme si de rien n'était.

Mais entre sauver la face, se réjouir de rien, sortir de ses gongs et perdre la mesure, elle évolue sur le fil, se livre, et finit par se poser simplement avec le public quelques questions cruciales, pour mieux répartir ?



Joyeux voyage métaphysique et décalé, c'est un spectacle burlesque, documenté mais naïf, bête et profond, sur l'intimité de notre rapport à ce qui déjà finit, déjà ?

Déjà ?! questionne avec subtilité, naïveté, justesse et tendresse la place que nous occupons dans la société après avoir travaillé toute une vie, on rit jaune mais on rit franchement de ces reflets que le personnage renvoie sur notre propre questionnement.



Centre Culturel
d'**HAVELANGE** asbl

Gratuit sur réservation (avant le 14/03).

Infos et inscriptions au Centre culturel :
083/63.39.35 ou info@cchavelange.be

Retrouvez-nous sur Facebook @cchavelange
www.cchavelange.be.

Maison Rurale Polyvalente : rue Ocolna 3 -5370 Havelange
En partenariat avec le Plan de Cohésion Sociale et le Conseil Consultatif Communal des Aînés d'Havelange.

Centre Culturel de Havelange

FESTIVAL À TRAVERS CHAMPS

Vendredi 15 mars | 20h | Havelange (Ferme des Tilleuls)

Tous les 2 ans, depuis 2008, A TRAVERS CHAMPS (festival du film sur la ruralité) propose une sélection de films et de documentaires autour de la ruralité d'ici et d'ailleurs, d'aujourd'hui et de demain, pour faire découvrir, à travers le cinéma, les questions qui se posent aux consommateurs, aux agriculteurs, aux producteurs, aux citoyens.

Pour cette 9e édition, la Commission cinéma du Centre culturel, accompagnée d'agriculteurs, vous propose le programme suivant : Présentation du résultat du stage « cinéma et son labo vidéo » organisé en octobre 2023

« Mauvaise graine »

Court-métrage de Nadège Herrygers
| 2021 | 11 minutes.

Sadia, 18 ans, se livre à un mystérieux trafic dans sa cité. Un jour, Arthur, son copain, surprend son activité illégale et découvre le réseau qui se cache derrière. Il va devoir effectuer un choix...



Centre Culturel
d'HAVELANGE

Entrée : 5€ | - de 26 ans : 3€ | Art.27 : 1,25€

Sur réservation

Infos et inscriptions au Centre culturel : 083/63.39.35 ou info@cchavelange.be

Retrouvez-nous sur Facebook @cchavelange - www.cchavelange.be.

Ferme des Tilleuls : rue de Hiétine 6 - 5370 Havelange

« La Ferme à Gégé »

Documentaire de Florent Verdet | 2021 | 71 minutes

« Gégé » vit depuis 3 générations en fermage dans le bocage normand. Dans les années 90, endetté, il transforme son exploitation en un lieu unique d'accueil pour les enfants. Mais en l'absence de successeur et lui menacé d'expulsion, la ferme risque de disparaître et avec elle un regard si particulier sur le monde. Échange/discussion, en présence de Gégé, Claire Vanhoomissen (La Ferme au Clair de lait) et un membre de Tchak !

Un bar et une dégustation de produits locaux vous seront proposés à prix démocratiques.

En présence
de Gégé



LE P'TIT SOUPER DU CINÉMA

Dimanche 24 mars | 18h | Maffe (Maison qui Bouge)

Découvrez le film « Close » et partagez ensuite un savoureux repas.

Close

2022 | 1h44

Un film de Lucas Dhont. Avec Eden Dambrine, Gustav De Waele, Emilie Dequenne

Grand prix du festival de Cannes 2022

Léo et Rémi, 13 ans, sont amis depuis toujours. Jusqu'à ce qu'un événement impensable les sépare. Léo se rapproche alors de Sophie, la mère de Rémi, pour essayer de comprendre...

Le scénario de « Close » est un drame d'enfance comme d'autres cinéastes en ont sans doute déjà raconté... Mais le tact, la sensibilité de la mise en scène de Lukas Dhont font toute la différence. Confiant dans l'adage « une image vaut mieux qu'un long discours », le jeune cinéaste de 31 ans filme à merveille les non-dits, les silences, les regards.

Sa direction d'acteurs est parfaite : aux côtés des jeunes nouveaux venus, Eden Dambrine et Gustav De Waele, impressionnants de justesse, Léa Drucker et Emilie Dequenne jouent les mères des garçons avec une émotion contenue très forte. (Hugues Dayez)



Centre Culturel
d'HAVELANGE

Entrée : 8€ | <18 ans : 6€ | Art.27 : 1,25€ (comprenant l'accès au film, un repas et une boisson)

Sur réservation, avant le mercredi 20/03/2024 Bar à prix démocratique avant et après la séance

Infos ou inscriptions au Centre culturel : 083/63.39.35 ou info@cchavelange.be

Retrouvez-nous sur Facebook @cchavelange - www.cchavelange.be

Maison qui Bouge : rue Bierwa 1 - 5374 Maffe

Groupe de réflexion sur les questions liées aux fins de vie et à la mort.

Le Centre de Formation Cardijn (Cefoc) et le Centre Culturel de Havelange, en collaboration avec le CCCA, proposeront entre septembre 2024 et juin 2025, un atelier de réflexion/formation sur les questions liées aux fins de vie et à la mort.

Comment aborder ces aspects douloureux de l'existence auxquels chacun.e d'entre nous peut être confronté.e dans sa vie personnelle, familiale ou professionnelle ?

Ces questions seront au cœur de réflexions et d'échanges au sein d'un groupe d'une douzaine de participant.e.s, de tous âges, animé par le Cefoc.

A partir de l'expression et de l'expérience de chacun.e, les participant.e.s construiront une réflexion collective sur ce sujet avec comme objectif :

- Oser une parole personnelle à partir de son vécu,
- Ecouter avec respect et sans jugement ce que les autres expriment,
- Interroger et se laisser interroger sur ses représentations, ses doutes, ses évidences, en les confrontant à celles des autres et à des éclairages extérieurs au groupe.

Cet atelier est ouvert à tous et à toutes, aucun prérequis n'est nécessaire.

Ça vous intrigue et vous souhaitez découvrir de quoi il s'agit ? Le Cefoc vous invite à une **séance d'information gratuite et sans engagement pour présenter ce projet de groupe de formation.**

Quand ? Le mardi 9 avril 2024 de 14h à 16h.

Où ? Centre Culturel de Havelange
(rue de Hiéttine, 2 à 5370 HAVELANGE)

Pour des questions d'organisation, merci de signaler votre présence si possible pour le mardi 2 avril 2024 auprès de Mélanie Louviaux : melanie.louviaux@cefoc.be Tél : 0476/ 95 95 59



LES NEWS DES ÉCOLES

Marche Adeps - Ecole Communale de Maffe

Le dimanche 24 Mars 2024,
l'école communale de Maffe organise sa traditionnelle
Marche Adeps (5-10-15-20km)
Petite restauration et bières spéciales locales.



CPAS



Le Grenier d'Amandine

Prêt-à-porter Homme - Femme - Enfant - Bébé

Le magasin est ouvert du mardi au samedi de 14h à 18h.

DÉPÔTS et DONNS :

Vêtements PRINTEMPS/ÉTÉ : de FÉVRIER à MAI

Vêtements AUTOMNE/HIVER : de AOÛT à NOVEMBRE

Rendez-vous au magasin durant les heures d'ouverture (du mardi au samedi de 14h00 à 18h00). Nous vous demandons de déposer les effets propres et repassés dans une caisse ou une manne.

N'oubliez pas de venir rechercher les invendus de la saison précédente.

Une question ?

Contactez-nous par téléphone ou par Messenger :

083/63.33.58 «Le Grenier d'Amandine»



Consultation de l'ONE

1er et 4ème jeudi du mois PM,
sur rendez-vous*
Rue d'Ocolna, 3
5370 Havelange

Car ONE (1er mercredi du mois,
sur rendez-vous*)

- AM : Miécrot, Jeneffe, Porcheresse
- PM : Failon, Maffe

Visite à domicile ONE couvrant la commune d'Havelange

* Personne de contact :

Léna Evrard - 0499/99.77.75